



les Sables
d'Olonne...
AGGLOMÉRATION

2017

Rapport d'activité

2017 Les Sables d'Olonne Agglomération prend son envol !



La création de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017 marque le début d'une histoire nouvelle pour notre bassin de vie. C'est l'aboutissement d'un projet de territoire porté par 7 communes dynamiques et leur intercommunalité.

Ce nouveau départ, symbolisé par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle au mois de mars 2017, marque l'ambition de tout un territoire : une Agglomération forte au service de son bassin de vie et de ses habitants, une destination touristique et économique qui compte, en Vendée et dans les Pays de la Loire.

Sans attendre, élus et services communautaires se sont mis en ordre de marche dès le mois de janvier afin que les "Sables d'Olonne Agglomération" puisse assurer dans les meilleures conditions, la continuité des services indispensables au quotidien (collectes et tri des déchets, assainissement, transports, crèches, voiries).

L'Agglomération a étendu ses services aux communes rétro-littorales : accès aux piscines, RAM itinérant, réseau des bibliothèques, réseau de transport urbain. Une démarche est engagée auprès des opérateurs numériques pour étendre le déploiement de la fibre optique.

2017, c'est aussi l'exercice de nouvelles compétences dévolues aux statuts d'une communauté d'agglomération comme la gestion du port de plaisance, la gestion de l'aérodrome, l'environnement.

Dans le même temps, la réflexion engagée pour le développement économique et touristique s'est poursuivie avec l'appui de 2 structures ad hoc spécifiquement dédiées : la SEM "Les Sables d'Olonne Développement" et la SPL "Destination les Sables d'Olonne". Les premières décisions ont été prises par le Conseil Communautaire afin de soutenir la création et l'implantation d'entreprises et constituer une offre foncière et immobilière attractive. Par ailleurs, l'Agglomération a soutenu des événements importants qui ont accueilli plus de 150 000 visiteurs hors saison estivale, contribuant à l'allongement de la saison touristique, au rayonnement et à la notoriété de la destination.

Sur le plan financier, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'une situation saine, confortée en 2017 par une dotation supplémentaire de fonctionnement de l'Etat de près d'1 million d'euros. A cela, s'ajoute la signature de trois contrats avantageux au premier semestre 2017, un Contrat Vendée Territoire avec le Département, un Contrat de Ruralité avec l'Etat et un contrat de programmation avec l'Agence de l'Eau, soit une dotation cumulée de 17 millions d'euros sur 3 ans pour le territoire. Un apport bienvenu !

L'année 2017 pose les fondations d'une Communauté d'Agglomération forte et ambitieuse, au service de ses habitants et du développement économique.

Yannick Moreau
Président Les Sables d'Olonne Agglomération

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'M' followed by a horizontal line.

Sommaire

1	- Création de la 2 ^{ème} Communauté d'Agglomération de la Vendée	p 4
2	- 48 élus très investis	p 5
3	- Un projet communautaire et des compétences étendues	p 8
4	- Une identité visuelle commune	p 10
5	- 162 agents communautaires au service des habitants	p 12
6	- Budget 2017	p 14
7	- Une politique d'aménagement et d'équipement	p 17
8	- Transport et mobilité	p 18
9	- Habitat	p 20
10	- Assainissement	p 21
11	- Tri et collectes des déchets ménagers	p 22
12	- Lutte contre les nuisibles	p 24
13	- Du côté des fourrières	p 25
14	- Voirie et sentiers communautaires	p 26
15	- Une ambition touristique	p 28
16	- Une ambition économique	p 30
17	- Petite enfance	p 34
18	- Les actions prévention jeunesse en question	p 36
19	- La culture pour tous	p 37
20	- L'Agglomération, c'est aussi du sport	p 40
21	- Soutien aux associations et aux événements	p 42
22	- Un territoire de projets	p 44

Création de la 2^{ème} Communauté d'Agglomération de la Vendée : Les Sables d'Olonne Agglomération

Une Communauté d'Agglomération de 172 km² créée le premier janvier 2017, regroupant un bassin de vie de 7 communes et de 52 900 habitants, issue de la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne ainsi que du rattachement de la Commune de Saint-Mathurin.

Un projet de territoire commun préparé par les élus depuis 2014, accéléré par l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

7 communes, 52 900 habitants

Trois communes côtières littorales et urbaines :

- Le Château d'Olonne : **14 284 habitants**
- Olonne-sur-Mer : **15 618 habitants**
- Les Sables d'Olonne : **14 235 habitants**

Et quatre communes "réto-littorales", à dominante rurale :

- L'Île d'Olonne (*) : **2 768 habitants**
- Sainte-Foy : **2 071 habitants**
- Saint-Mathurin : **2 263 habitants**
- Vairé : **1 661 habitants**

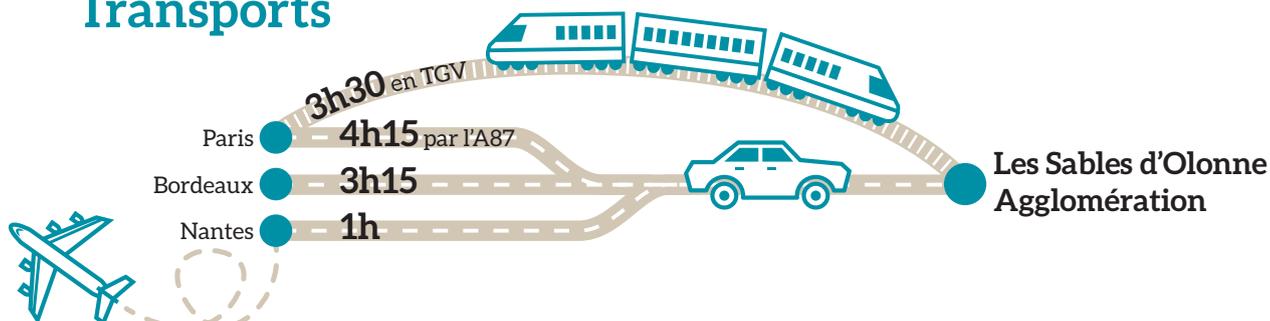
(Population totale INSEE 2017)

(*) L'Île d'Olonne : classée commune littorale par extension (mer et estuaire) au sens de la loi littorale.

Communauté d'agglomération

- CC des Olonnes
- CC de l'Auzance et de la Vertonne
- CC du Pays des Acharis
- Les Sables d'Olonne Agglomération

Transports





48 élus très investis

Présidés par Yannick Moreau, le Bureau et le Conseil Communautaire ont mené à bien la création de cette nouvelle communauté d'agglomération avec dynamisme et enthousiasme, en conformité avec le projet initial imaginé.

Parallèlement, les dossiers et les services quotidiens ont été assurés par les élus et les équipes communautaires, au service des habitants de l'agglomération.

48 élus

siègent
au Conseil Communautaire



13 élus des Sables d'Olonne
13 élus du Château d'Olonne
13 élus d'Olonne-sur-Mer
3 élus de l'Ile d'Olonne
2 élus de Sainte-Foy
2 élus de Saint-Mathurin
2 élus de Vairé

14 élus

siègent
au Bureau Communautaire



10 Conseils Communautaires
ont été réunis en 2017
271 délibérations

13 Bureaux Communautaires
en 2017

Membres du Bureau



Yannick
MOREAU
Président



Jean-Paul
DUBREUIL
1^{er} Vice-président



Brigitte
TESSON
2^e Vice-présidente



Florence
PINEAU
6^e Vice-présidente



Albert
BOUARD
7^e Vice-président



Armel
PECHEUL
8^e Vice-président



Gérard
HECHT
9^e Vice-président



Alain
BLANCHARD
10^e Vice-président

Conseillers Communautaires



Yvon
ALLO



Patrice
AUVINET



Simon
AVRIL



Pascale
BALLE



Michel
BAUDUIN



Frédéric
CHENECHAUD



Bernard
CODET



Annie
COMPARAT



Christine
DELPIERRE



Isabelle
DOAT



Brigitte
GAUVIN



Chantal
MEREL



Gérard
MONGELLAZ



Lionel
PARISSET



Loïc
PERON



Anthony
PITALIER



Philippe
RATIER



Fabrice
CHABOT
3^e Vice-président



Joël
MERCIER
4^e Vice-président



Alain
TAUPIN
5^e Vice-président



Didier
GALLOT
11^e Vice-président



Jean-Pierre
BOILEAU
12^e Vice-président



Lucette
ROUSSEAU
13^e Vice-présidente



Frédéric
BENELLI



Annick
BILLON



Francis
BOSSARD



Catherine
BROSSARD



Jean-Pierre
CHAPALAIN



Didier
JEGU



Nicole
LANDRIEU



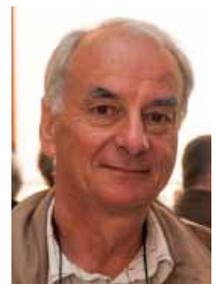
Sylvie
LOPEZ



Bernard
MARCHAND



Mauricette
MAUREL



Gérard
MERCIER



Raymond
GAZULL



Nathalie
SILARI



Annick
TRAMEÇON



Noël
VERDON



Stéphane
VIOLEAU



Michel
YOU

DATES CLÉS - 2017

7 janvier

- Installation des 48 Conseillers de la Communauté d'Agglomération et élections du Président et des Vice-présidents

29 septembre

- Gérard Hecht est élu Vice-président en remplacement d'Annick Billon qui a opté pour le mandat de sénatrice (loi de non-cumul des mandats)

L'année 2017 a été endeuillée par la disparition de Raymond Gazull le 13 décembre 2017.



Un projet communautaire et des compétences étendues

Une charte de territoire approuvée en 2016 par les 7 Communes membres, fondatrice de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017.

Des compétences obligatoires et optionnelles étendues, héritées de la fusion des Communautés de Communes antérieures et de la loi NOTRe.

Développement économique et touristique

A compter du 1^{er} janvier 2017, le développement économique, qui jusqu'alors faisait l'objet d'un partage entre communes et communauté, est confié en totalité à la Communauté d'Agglomération.

- **Toutes les zones d'activités économiques** sont désormais de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération (15 zones d'activités).
- **Quel que soit le type de zone** (tertiaire, commerciale, artisanale, industrielle, portuaire, aéroportuaire), elle relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération (exemple : aéroport des Sables d'Olonne et Port Olona).
- **Le tourisme devient une compétence communautaire** pleine et entière : accueil, information, promotion et développement touristique.

Pour que son action économique et touristique soit plus efficace, l'Agglomération s'est dotée de deux structures et guichets uniques :

**Une Société d'Economie Mixte,
la SEM "Les Sables d'Olonne Développement",**
chargée du développement et de la promotion économique.

**Une Société Publique Locale,
la SPL "Destination les Sables d'Olonne",**
chargée du tourisme

qui a remplacé, en 2017, quatre offices de tourisme préexistants et un Syndicat Mixte.



Aménagement de l'espace

- Un SCOT en cours de révision.
- L'aménagement numérique du territoire, en particulier le déploiement de la fibre optique.
- La mobilité et la politique globale des déplacements, incluant, dès 2017, l'extension du réseau de transport urbain aux 4 Communes rétro littorales, un réseau de plus de 100 km de voiries communautaires reliant les communes et les villages, un réseau de plus de 300 km de sentiers pédestres, cyclables et équestres communautaires balisés.

Equilibre social et de l'habitat

PLH et politique du logement et de l'habitat incluant, entre autres, dès 2017, un observatoire de l'habitat et des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements.



Protection, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Comprenant notamment la lutte contre les nuisibles, la gestion des ressources en eau définie dans le SAGE, l'assainissement collectif et non collectif, la collecte des déchets ménagers et assimilés, le tri sélectif, le compostage et 3 déchèteries gérées en régie.

Dix équipements culturels et sportifs communautaires

2 piscines, 2 complexes sportifs (Chirons, Guérinière), 1 centre équestre et 1 pôle équestre événementiel, 1 base canoë, 1 réseau des bibliothèques (équipant 8 bibliothèques et médiathèques municipales), 1 bibliobus communautaire, 1 conservatoire de musique

auxquels s'ajoute un soutien important aux événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Solidarité

2 crèches, 1 Relais Assistants Maternels (RAM) itinérant, 2 structures d'animation jeunesse, des actions concrètes en direction de la petite enfance et de la prévention jeunesse.



Une identité visuelle commune autour d'une destination et d'une marque : "les Sables d'Olonne"

4 acteurs au service du développement du territoire

La Communauté d'Agglomération agit pour le développement économique, l'emploi, le développement touristique et se sert de l'image et de la notoriété de la destination "les Sables d'Olonne" comme d'un levier de croissance pour accueillir les projets d'entreprises.

Dès 2017, les Sables d'Olonne Agglomération et ses 7 communes membres ont souhaité promouvoir le territoire à partir d'une "identité visuelle commune" qui puisse fédérer l'ensemble des forces vives et des acteurs locaux autour de la destination.



Communauté d'Agglomération
7 communes



SEM de développement
et de promotion économique :
un guichet unique pour les entreprises



SPL tourisme
Un Office de tourisme
et 4 bureaux d'accueil touristique
aux Sables d'Olonne, au Château d'Olonne,
à Olonne-sur-Mer et à l'Ile d'Olonne



Ville des Sables d'Olonne



Une nouvelle identité visuelle autour d'un icotype commun et de la mention « les Sables d'Olonne » a donc été présentée aux forces vives et adoptée le 7 mars 2017, puis déclinée sur différents supports : supports « papier », site internet et réseaux sociaux, enseignes de bâtiments, mobiliers signalétiques, véhicules, etc.

La Communauté d'Agglomération informe ses habitants :

- **25 conférences de presse** en 2017.
- **4 programmes présentant les animations culturelles proposées**, tout au long de l'année, par l'Agglo (concerts + apéritifs lectures).
- **15 campagnes avec affiches et flyers** annonçant des animations ou des actions de l'Agglomération dont **1 campagne « phare »**, dédiée à Oléane, portant sur l'ouverture des lignes rétro littorales en juillet 2017. Cette action a également été annoncée via la distribution toutes boîtes d'un courrier sous pli.
- **5 créations de supports présentant les services "pratiques et grand public de l'Agglo"**, permettant à ces services de disposer d'une véritable identité graphique (Petits Rameurs, réseau des bibliothèques...).
- **Fréquentations 2017 du site internet "Les Sables d'Olonne Agglomération" :**
 - **109 472 visites dont 73 115 visiteurs différents.**
Une progression mensuelle croissante du nombre de visiteurs passant de 5 000 visiteurs, en début d'année, à plus de 9 000 visiteurs mensuels en fin d'année.
 - **599 323 pages visitées.**
 - **Durée moyenne des visites : 432 secondes.**
- **Fréquentation 2017 des réseaux sociaux de l'Agglomération :**
 - Twitter**
 - Visite du profil : **+ de 13 000.**
 - Impressions (nombre de fois où un tweet s'est affiché) : **270 000.**
 - Taux d'engagement (nombre d'engagements - clics, retweets, réponses, abonnements, favoris- divisé par le nombre d'impressions) : **17,7 %.**
 - Facebook**
 - Impressions (nombre de fois où une page s'est affichée) : **+ de 90 millions.**
 - Consommation de pages (nombre de clics sur le contenu de la page Facebook) : **+ de 6 millions.**
 - Utilisateurs engagés (nombre de personnes qui ont interagi avec la page) : **1,5 million.**



Dans cette stratégie de communication, le magazine périodique "Energies Océanes", devenu en 2018 "l'Agglo et Vous", occupe une place à part.

Édité en 42 000 exemplaires, en mai et septembre 2017, ce magazine communautaire destiné aux habitants est distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Il permet d'établir un lien privilégié avec les habitants en partageant avec eux les grandes orientations et les projets du territoire, tout en leur apportant "à domicile" toutes les informations pratiques.

**"Energies Océanes"
devient "l'Agglo et Vous"**



162 agents communautaires au service des habitants de l'Agglomération

(Au 31/12/2017)

5

Un passage à l'Agglomération... à effectif maîtrisé !

Evolution des effectifs présents du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 :



- 2

Un agent communautaire
vers la SEM Les Sables Développement.
Mutation d'un agent arrivé par transfert
le 01/01/17 de l'Office de tourisme
d'Olonne-Sur-Mer mis à disposition de la SPL.



+ 4

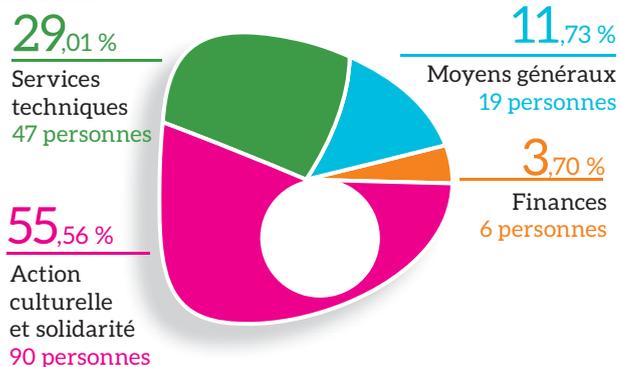
Deux nouveaux postes créés :
1 Chef de projets et 1 Educatrice de Jeunes
Enfants pour le RAM itinérant.
**Deux prises de fonction sur postes existants
vacants**, respectivement au service Transport
et au service Voirie/assainissement.

Ville Office du Tourisme

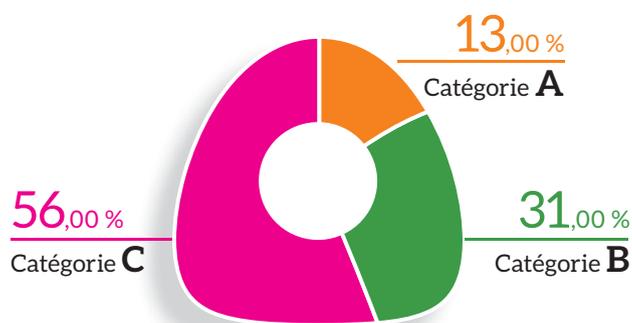
(1) Au 31/12/2016

Répartition des effectifs

Par direction d'affectation

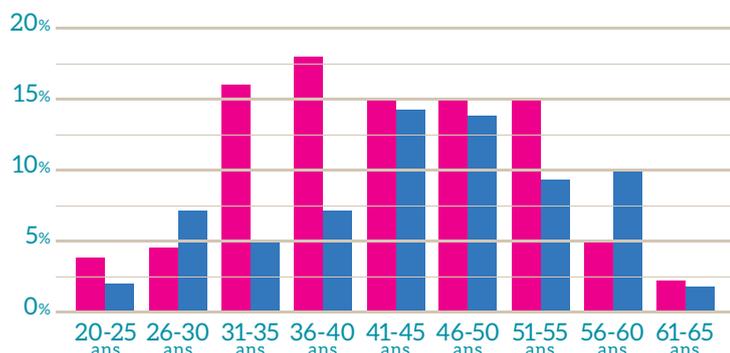


Par catégorie d'emploi

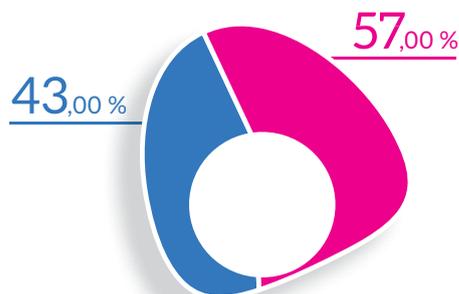


Moyenne d'âge⁽²⁾ : **43.46 ans**

Pyramide des âges du personnel communautaire, tous services confondus.



Répartition femmes hommes



Un effort constant de formation

Plusieurs formations organisées et mutualisées avec les communes.

- Recyclage Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail
- Montage et Démontage des échafaudages et chapiteaux
- Signalisation Temporaire de chantier

Un faible taux d'absentéisme **5,42 %**
 en 2017 :
 La moyenne nationale 2017 était de **9,80 %**

383 jours de formation
 Soit une moyenne de **2,38 jours** de formation par agent

Accidents de travail : **12** en 2017
 dont 6 sans arrêt de travail



(2) Au 31/12/2017

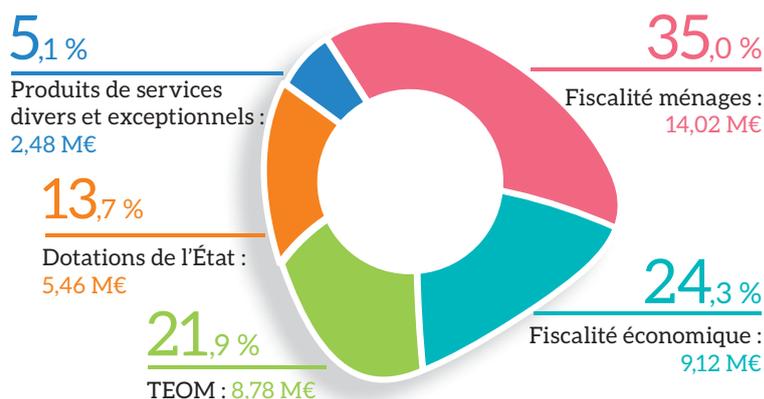
Budget 2017

Une année de consolidation sans hausse de la fiscalité communautaire et une situation financière saine permettant d'envisager l'avenir sereinement.

- Une progression de la DGF : après trois années consécutives de baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), le passage de deux Communautés de Communes à une Communauté d'Agglomération, en 2017, a permis de percevoir une dotation supérieure de + 968 000 € par rapport à 2016.
- Une capacité d'autofinancement brute qui poursuit sa forte progression (+ 26 % par rapport à 2016) et une capacité de désendettement du Budget Principal inférieure à 3 années (2,78) : une situation financière saine recouvrée, favorable au lancement des projets d'investissement structurants pour la période 2017 - 2020.

€ Une capacité d'autofinancement de **6 915 000 €**

Recettes réelles de fonctionnement :
40 468 000 €



dont **12 042 000 € (30 %)** sont reversés aux collectivités sous forme de :

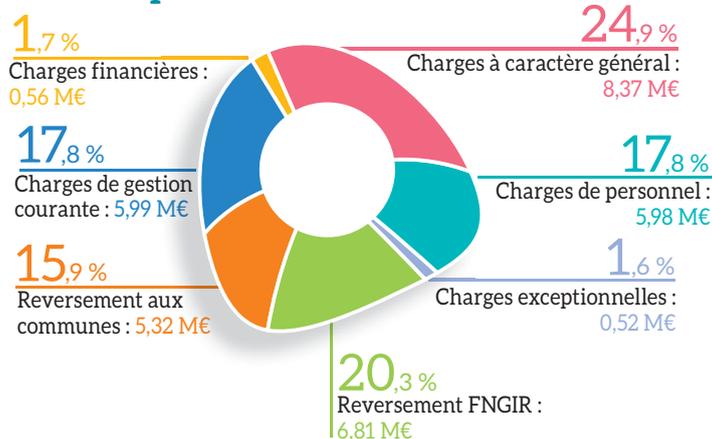
Dotation de Solidarité Communautaire	1 616 K€
Attributions de Compensation	3 565 K€
Fonds Nationaux de Garantie (FNGIR)	6 809 K€
Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)	52 K€

Pas d'augmentation de la fiscalité communautaire en 2017

€ Dépenses réelles de fonctionnement

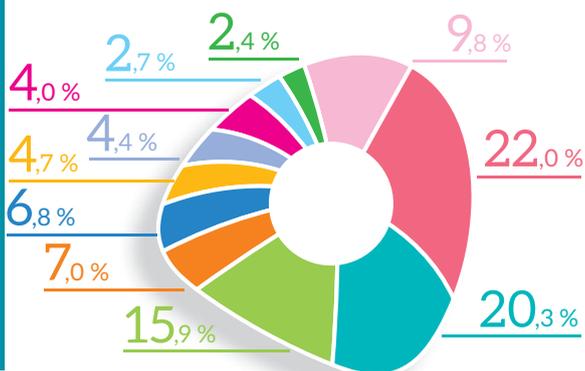
33 553 000 €

Par chapitre :



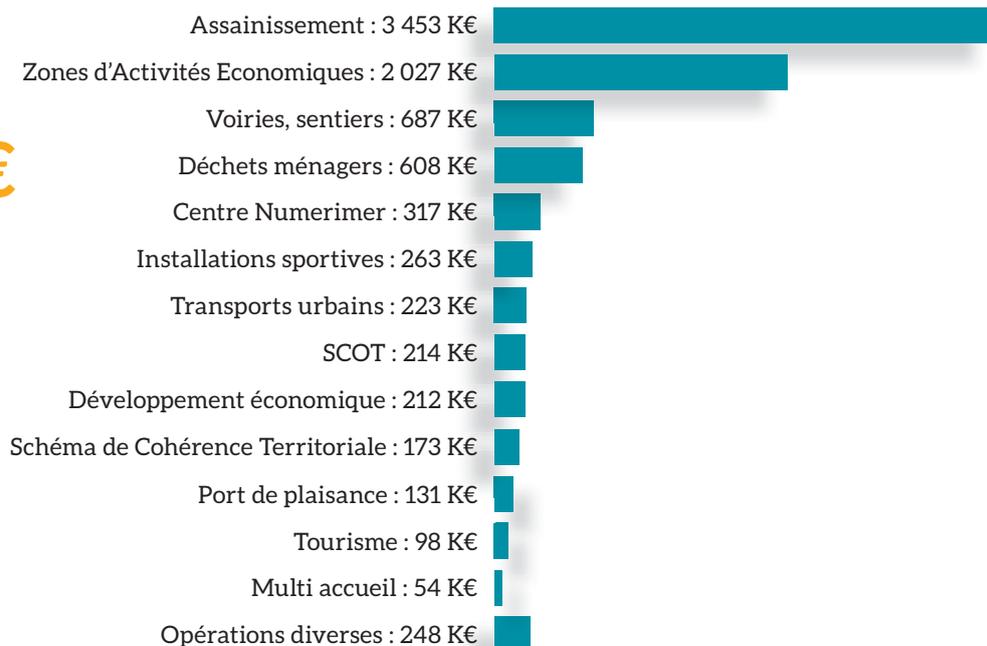
Par fonction :

- Déchets ménagers : 7,39 M€
- Reversement de fiscalité (FNGIR) : 6,81 M€
- Dotation aux communes : 5,32 M€
- Secteur social : 2,34 M€
- Transports urbains : 2,27 M€
- Sports et loisirs : 1,56 M€
- Culture et musique : 1,35 M€
- Entretien du patrimoine : 0,92 M€
- Développement économique : 0,81 M€
- Tourisme : 1,48 M€
- Admin. générale & serv. non affectés : 3,29 M€



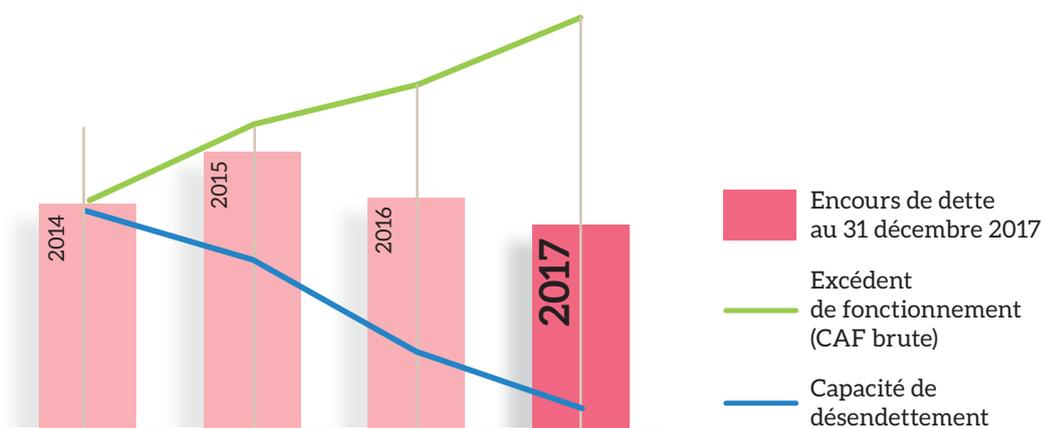
Une reprise des investissements (restes à réaliser inclus) :

8 710 000 €



Synthèse Financière

	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 31 décembre 2016	20 309 613 €	23 179 980 €	20 238 519 €	19 223 173 €
Excédent de fonctionnement (ou CAF brute)	3 633 396 €	4 837 311 €	5 473 641 €	6 914 258 €
Capacité de désendettement	5,59	4,79	3,70	2,78



7 *Une politique d'aménagement et d'équipement soucieuse de l'environnement et de la qualité de vie*

Révision du SCOT

- Deux séminaires de préparation du diagnostic de territoire (19 janvier et 17 mars 2017).
- Une réunion publique le 6 avril 2017 qui a permis de présenter le diagnostic de territoire réalisé et consultable sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été engagé, dès avril 2017, avec notamment l'organisation de 3 ateliers de travail pour étudier les différents scénarii de développement de l'Agglomération.
- Une conférence sur l'enjeu du numérique pour l'Agglomération le 22 novembre 2017.



+ de 150 élus mobilisés sur ces différentes étapes du SCOT



La fibre optique (FTTH)

Poursuite du déploiement, fin 2017, par Orange dans les communes littorales.

Au 31 décembre 2017, ce sont plus de 6 500 foyers qui sont raccordables.

Des négociations ont été engagées, en 2017, par l'Agglomération avec les opérateurs afin d'accélérer le déploiement de la fibre optique et l'étendre à terme aux 4 communes rétro littorales.



8

Transport et mobilité

Des transports urbains étendus à l'ensemble du territoire de l'Agglomération et la perspective de transports scolaires transférés à la Communauté d'Agglomération à compter de la rentrée 2018.

Extension du Transport Public Urbain (TPU) aux 4 communes rétro littorales

À PARTIR DU 10 JUILLET
NOUVELLES LIGNES DE BUS
 2 ALLERS-RETOURS PAR JOUR

BUS D'INFORMATION DANS VOTRE CENTRE-BOURG
 3 JUILLET - LES SABLES D'OLONNE
 4 JUILLET - SAINTE-FOY
 5 JUILLET - SAINT-MATHURIN
 6 JUILLET - VAIRE

LES SABLES D'OLONNE
 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
 ASSOCIATION & FICHIER DES CHANSONS
 C. PLAGES

VAIRE
L'ILE D'OLONNE
SAINTE-FOY
SAINTE-MATHURIN

Oléane
 88 RUE NICOT
 LES SABLES D'OLONNE
 TEL : 02 51 30 96 90
 www.sab-oleane.fr

les Sables d'Olonne
 AGGLOMÉRATION

Le contrat de délégation de service public passé par la CCO avec la Compagnie de Transport des Olonnes (CTO) le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 6 ans, a été transféré à la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017 (échéance : décembre 2018).

Un réseau de transport urbain "Oléane" dont le périmètre a été étendu en 2017 par avenant aux 4 communes rétro littorales : **3 lignes péri urbaines et une navette estivale supplémentaires** mises en service le 10 juillet 2017.

782 318 km parcourus

en 2017 :
 10 lignes de bus, 3 lignes péri urbaines,
 5 navettes estivales, 1 service de Transport
 A la Demande (TAD), 1 flotte de 17 bus,
 34,53 ETP (conducteurs).

+ 4,48 %

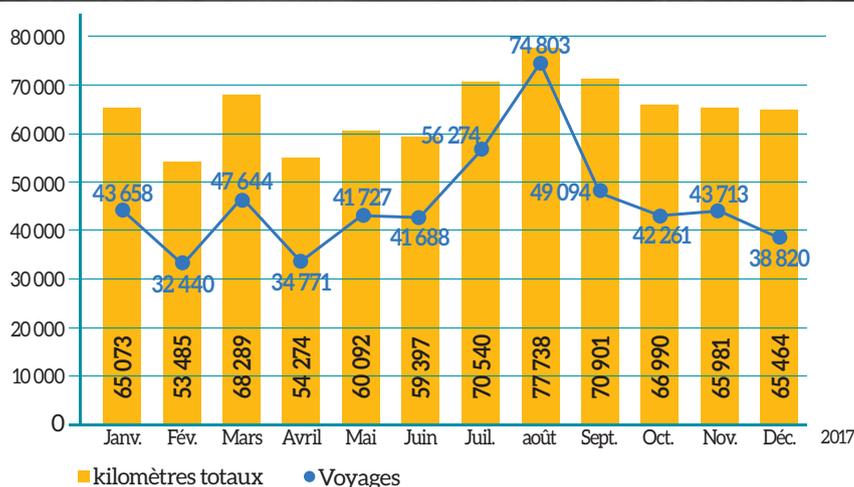
par rapport à 2016

Des recettes commerciales stables. - 0.29 % par rapport à 2016, malgré l'absence de départ du Vendée Globe en 2017.



550 000 voyages
 en 2017. Une attractivité
 qui se maintient. - 3 % par rapport
 à 2016, année dopée
 par le Vendée Globe.

+ 7,00 %
 par rapport à 2015
 et + 15 % par rapport à 2014.



L'Agglomération assurera les transports scolaires domiciliés sur le territoire à compter de la rentrée scolaire 2018.

- Un accord conclu avec le Département et la Région, fin 2017.
- Une dotation globale de transfert de 480 674 € versée chaque année par la Région à la Communauté d'Agglomération correspondant au transport d'environ 600 élèves.



L'Agglomération décide de renouveler la délégation de gestion des TPU

lors du Conseil Communautaire du 20 octobre 2017.

Dans cette perspective, une enquête publique "origine-destination" a été réalisée auprès des usagers pour mieux gérer les déplacements en transport en commun sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération.

Les liens avec les mobilités actives (marche, vélo...) et avec les autres modes de transport (gare ou halte ferroviaire et routière, co-voiturage...) seront pris en compte. Une procédure de consultation a été lancée, fin 2017, en vue d'une attribution du marché fin 2018.

Habitat : la mise en place du PLH

La Communauté d'Agglomération a renouvelé la convention passée avec l'ADILE 85 (Agence d'Information sur le Logement et l'Energie) en soutenant deux actions fortes du Plan Local de l'Habitat (PLH) : un observatoire de l'habitat destiné à éclairer la politique de l'habitat de l'agglomération et une plateforme pour la rénovation énergétique des logements afin d'informer et de conseiller les porteurs de projet, les accédants à la propriété et les propriétaires de logements.

Un observatoire de l'habitat

Analyser les dynamiques du logement et du foncier sur le territoire.

Des données très utiles à la définition et au suivi de la politique de l'habitat de l'agglomération et de ses 7 communes. Deux comités de pilotage se sont réunis en 2017.

Un enjeu ciblé, environnemental et économique :

- 43 174 logements concernés, constituant le second parc de logements de la Vendée.
- Un parc de logements en hausse de + 1.1 % depuis 2013, constitué de 60 % de résidences principales dont 70 % occupées par leur propriétaire.
- 2/3 des résidences construites avant 1990 (46 % classées comme "énergivores").
- Une part du parc des résidences secondaires vouée à muter en résidences principales.

Un guichet unique gratuit et de proximité, animé par l'ADILE et dédié aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique des logements

- **Actions de sensibilisation du public** : une conférence de presse le 19 mai 2017, l'organisation de balades thermiques, une réunion publique d'information le 5 décembre 2017.
- **Des permanences territoriales sur rendez-vous**, chaque mois, tous les lundis. Une information complète, des conseils et une assistance technique pour les porteurs de projet, propriétaires et propriétaires bailleurs.
- **Des audits énergétiques** qui ont généré plus de 2 millions de travaux depuis 2010.

Résultats du guichet de l'ADILE en 2017

845 consultations

170 conseils en énergie
20 audits énergétiques

359 236 € de travaux énergétiques générés par les audits (17 961 € HT par logement)

52,6 % d'économies d'énergie par logement générées par les travaux réalisés en 2016

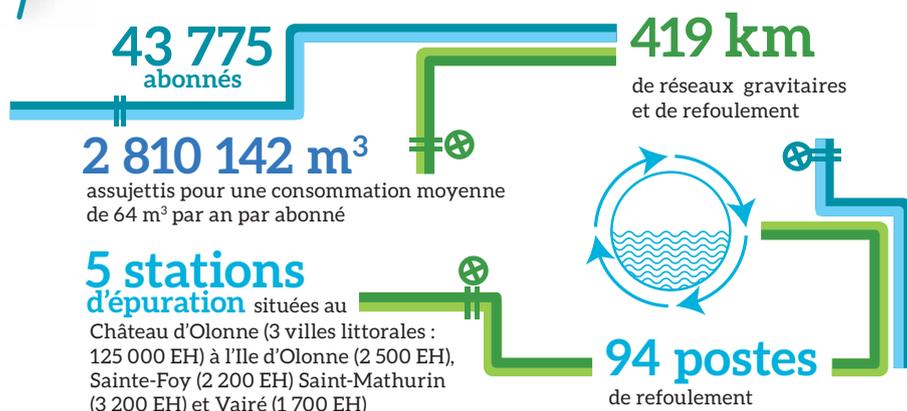
10

Assainissement collectif et non collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Les Sables d'Olonne Agglomération est compétente pour l'assainissement collectif et non collectif sur les 7 communes de l'Agglomération.

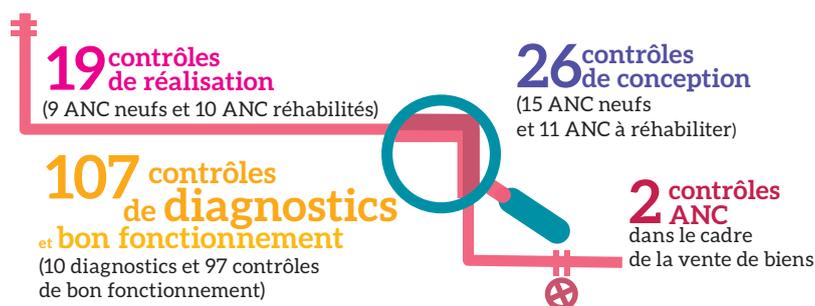
Assainissement collectif

Exploitation d'un patrimoine permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le périmètre des Sables d'Olonne Agglomération. Exploitation confiée à la SAUR dans le cadre de délégations de service public. A l'exception de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement de Sainte-Foy dont la gestion est confiée à Véolia.



Assainissement non collectif

1 032 installations ANC recensées sur l'ensemble de l'Agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce service est géré en partie en régie directement par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglomération. En 2017, 123 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) ont été contrôlées :



Lutte contre les inondations

du bassin versant du ruisseau de la Maisonnnette : **entretien du ruisseau ainsi que des 11 ouvrages de régulations** des eaux pluviales situés sur ce bassin versant.



Tri et collectes des déchets ménagers

Les habitants de l'agglomération compostent et trient leurs déchets depuis plus de 20 ans : emballages, verre, papiers, déchets de déchèteries !

Depuis l'extension des consignes de tri, en 2012, le tri des emballages en Vendée est devenu plus simple : tous les emballages ménagers se trient aujourd'hui.

2017 : l'intégralité des services de collecte est transférée à l'Agglomération

Les services de collecte des déchets ménagers effectués jusqu'en 2016 dans les 7 communes par leur ancienne intercommunalité (CCO, CCAV, CCPA) ont été intégralement transférés le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération :

- **Les marchés de collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères et des emballages, ainsi que les marchés de collecte en apport volontaire (verre et papier), signés en 2013 pour une durée de 5 ans par la CCO avec la société URBASER, **ont été transférés à la Communauté d'Agglomération et étendus aux 4 communes rétro littorales.**
- La Communauté d'Agglomération fournit les bacs individuels destinés à la collecte en porte à porte et installe les points de regroupement et de collecte en apport volontaire : **514 bacs de regroupement, colonnes aériennes et enterrées mis à disposition des habitants dans les 7 communes.**
- **Compostage individuel : la Communauté d'Agglomération propose des composteurs** aux résidents.
- **Collecte des textiles : 36 bornes d'apport volontaire** réparties dans les 7 communes (**Relais Emmaüs + Croix Rouge**).
- **Déchèteries : la Communauté d'Agglomération a maintenu et amélioré le service de trois déchèteries** à Olonne-sur-Mer (Les Fontaines), à l'Ile d'Olonne (les Démeries) et à Saint-Mathurin. Ces services de déchèterie en régie sont directement gérés par les agents de la Communauté d'Agglomération.

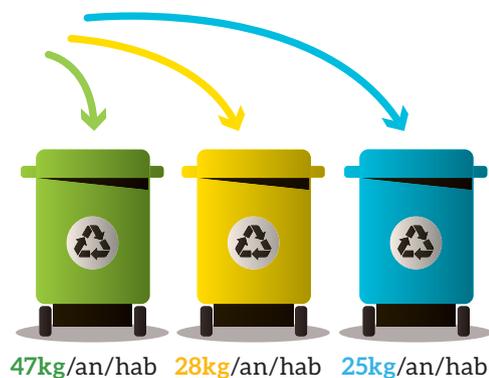
Le Syndicat Mixte départemental Trivalis prend ensuite le relais de l'Agglomération pour traiter tous les déchets ménagers collectés.

Des marges de progression encore possibles !

Des performances de tri 2017 honorables pour une collectivité touristique sous le régime fiscal de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Une progression du tri sélectif en 2017

- 6 868 tonnes collectées soit 100 kg par an par habitant (pop DGF).
- Le tri des **emballages** (28 kg/an/hab) progresse de **+ 13 %**
- Celui du **verre** (47 kg/an/hab) et celui des **papiers** (25 kg/an/hab DGF) diminuent de - 3 % mais restent supérieurs à la moyenne nationale.
- La qualité des emballages collectés peut encore être améliorée : 25 % de refus de tri en 2017 (déchets indésirables).



Une diminution des ordures ménagères résiduelles

14 602 tonnes collectées en 2017 (211 kg/an/habitant DGF). C'est 0.6 % de moins qu'en 2016, mais supérieur à la moyenne départementale (environ 155 kg/an/habitant DGF). L'agglomération est soumise à des flux de touristes qui participent moins à la collecte sélective (la population de l'agglomération est multipliée par 4 en été). La redevance incitative n'est pas encore mise en place sur l'agglomération, à la différence de nombreux territoires vendéens moins touristiques.

Le compostage individuel

366 foyers ont reçu un composteur en 2017.

Une initiative menée avec TRIVALIS avec succès dans l'objectif de diminuer les déchets d'ordures ménagères, en incitant les habitants à composter leurs déchets fermentescibles (déchets de cuisine, restes de repas...).

Déchèteries

18 531 tonnes collectées en 2017

(267 kg/an/habitant DGF), soit **+ 7 %** par rapport à 2016, dont 81 % de déchets valorisés (réemploi, recyclage) et 19 % de déchets non valorisables et enfouis.

Une diminution encore possible des déchets de tout-venant et des déchets verts de déchèteries (tri, valorisation matière).



Des services maintenus, mutualisés et améliorés

- Un **service de déchèteries de proximité** à Saint-Mathurin, à Olonne-sur-Mer et à l'Île d'Olonne : les horaires d'ouverture des déchèteries à l'Île d'Olonne et à Saint-Mathurin ont été étendus.
- De **nouvelles filières de tri** à la déchèterie de Saint-Mathurin, afin de mieux trier et de diminuer les déchets de tout-venant destinés à l'enfouissement.
- Des **conditions d'accès identiques dans les trois déchèteries**, pour tous les habitants et professionnels de l'agglomération : un contrôle individuel d'accès par carte magnétique mis en place dès 2017 à l'Île d'Olonne et à Saint-Mathurin. Pour un meilleur contrôle des fréquentations et des dépôts de déchets : **20 passages gratuits par an** attribués à chaque habitant ; un accès payant pour les professionnels.
- Une **plateforme "déchets verts"** au Château d'Olonne ouverte à tous les habitants et aux professionnels.
- Un **service déchets communautaires installé à l'Île d'Olonne** depuis le 1^{er} janvier 2017, dans les locaux communautaires de l'ex-CCAV, transférés à la Communauté d'Agglomération.

12

Lutte contre les espèces envahissantes, un enjeu environnemental

La prolifération sur le territoire des espèces animales et végétales envahissantes présente des risques importants pour l'environnement (impact sur les milieux naturels et la biodiversité), la santé (allergies, maladies) et les activités économiques (activités agricoles, touristiques).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération organise la lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes et propose aux habitants des moyens de lutte efficaces et respectueux de l'environnement.

Les interventions sont confiées à des prestataires compétents dans le cadre de marchés publics. Ils peuvent tout autant intervenir sur le domaine public que sur le domaine privé, à la demande des propriétaires concernés.

Les espèces animales envahissantes relevant de l'Agglomération

- **La lutte, par piégeage, contre les taupes, les ragondins, les rats musqués** : confiée à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes nuisibles de Vendée (FDGDON 85). 850 captures par an.
- **Les chenilles processionnaires du pin** : lutte exclusivement biologique par la FDGDON 85 dans le cadre d'un plan annuel défini avec l'Agglomération.
- **Les frelons asiatiques** : 102 destructions de nids en 2017. Interventions confiées à la société BIONE0. La Communauté d'Agglomération prend en charge 50 % du montant de la facture des particuliers.
- **Les moustiques** : la démoustication relève d'une compétence départementale (EID Atlantique) sur des zones de surveillance arrêtées par le Préfet. La Communauté d'Agglomération y participe financièrement (27 000 € par an) sur les marais d'Olonne.

Les trois espèces végétales exotiques invasives sur l'Agglomération sont :

- l'herbe de la pampa,
- le baccharis,
- le myriophylle.

En 2017, la Communauté d'Agglomération a lancé un diagnostic cartographique afin d'identifier les zones d'intervention et les actions de prévention, de lutte et de gestion à mettre en place à compter de 2019.



Baccharis



Herbe de la pampa



13

Du côté des fourrières

Chat ou chien perdus ? Voiture enlevée ? La Communauté de Communes des Olonnes gère, depuis 2012, une fourrière animale et, depuis 2004, une fourrière automobile. Des services pratiques qui ont été maintenus, suite à la création de la Communauté d'Agglomération, car ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'agglomération aujourd'hui.

Confiée, dans le cadre d'un marché, à la société « Le Hameau Canin » depuis le 1^{er} juillet 2017, la fourrière animale est chargée de l'accueil des chats et des chiens errants. Seuls les animaux amenés par des personnes habilitées sont acceptés (polices municipales, organismes spécialisés).

Située dans l'enceinte du Centre Technique Municipal du Château d'Olonne, sur un terrain de 500 m², la fourrière automobile peut accueillir 100 véhicules. Elle fonctionne 24 h sur 24 h. Si la fourrière est gérée par la Communauté d'Agglomération, les enlèvements pour stationnement gênant se font uniquement sur réquisition des polices nationale et municipale.

La fourrière animale en chiffres



19 boîtes
destinés
aux chiens



27 m²
dédiés à
la chatterie

300
animaux/an
sont, en moyenne,
accueillis
par la fourrière



140 m²

abritant des locaux administratifs,
une chatterie, une infirmerie animale

Chiffres clés 2017 de la fourrière automobile



501

prescriptions de mise
en fourrière
(contre 453, en 2016)

97 véhicules
expertisés

0 véhicule
réputé abandonné

1 véhicule
remis aux Services
des Domaines

421 véhicules
repris par leurs propriétaires

78
véhicules
détruits





14

Voiries et sentiers communautaires

Une compétence et un réseau communautaire de voies et de chemins à caractère stratégique entretenus par l'Agglomération

• 110 km de voiries

communautaires composées pour l'essentiel de voies de desserte de zones d'activités, de voies de liaison entre communes, entre quartiers et entre villages.

• 334 km de chemins

de promenades et de randonnées pédestres, cyclables, équestres, dans les sept communes de l'Agglomération. Ces circuits et itinéraires entretenus par la Communauté d'Agglomération et les villes font l'objet d'une promotion par l'Office de tourisme.

Destination Les Sables d'Olonne

SENTIERS PÉDESTRES
MARCHER EN RANDONNÉE

LES OFFICES DE TOURISME

HORAIRES D'OUVERTURE

LES SABLES D'OLONNE • OLONNE SUR MER • LE CHÂTEAU D'OLONNE • L'ÎLE D'OLONNE • VAIRE • SAINT-FOY

SENTIERS CYCLABLES
CICLER TRAIL • RANDONNÉE

LOUEURS DE VELOS
DES VÉLOS D'ADAPTATION

En vélo

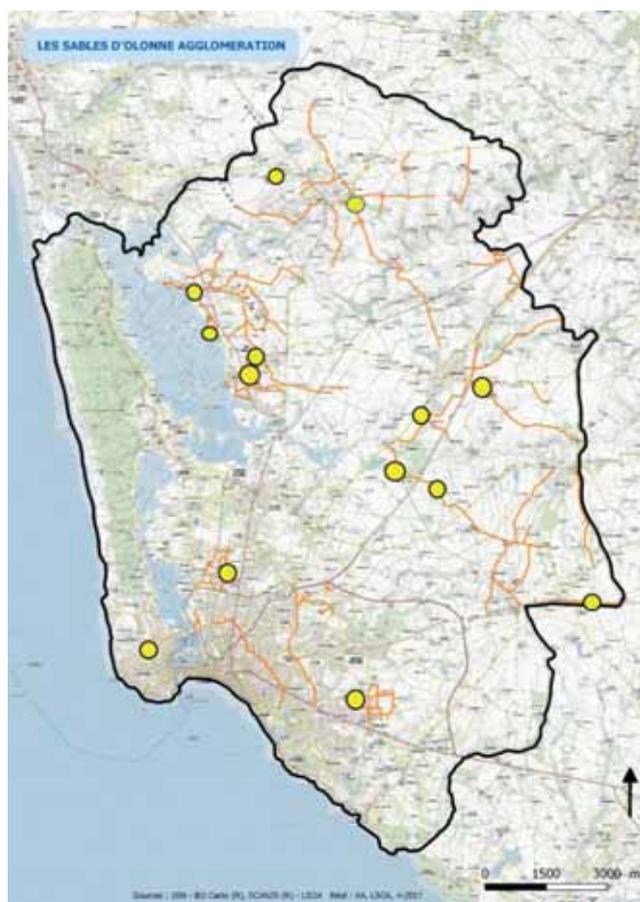
LES SABLES D'OLONNE • OLONNE SUR MER • LE CHÂTEAU D'OLONNE • L'ÎLE D'OLONNE • VAIRE • SAINT-FOY



Un programme de travaux d'entretien des chemins communautaires de 50 000 € HT

(empierrement, débroussaillage, broyage, signalétique - balisage), auquel peut s'ajouter, selon les années, des opérations d'investissement spécifiques (ex : création de liaisons pédestres et cyclables, réfection d'ouvrages d'art).

Un programme de travaux de voirie de 246 000 € HT réalisé en 2017 dans le cadre de marchés publics passés avec les entreprises STRAPO et COLAS



- Voiries communautaires
- Travaux de voirie 2017 :

- Impasse Clément Bertrand aux Sables d'Olonne.
- Rues des Plesses (ZA) et Louis Lagrange au Château d'Olonne.
- Rues Clément Ader et Thomas Savery à Olonne-sur-Mer.
- Giratoire Burelière et rue du Pré Neuf à l'Ile d'Olonne.
- Carrefour Moizeau/Poirière, Routes de la Croisée de la terre rouge, de la Pitrassière, de la Petite Boule à Sainte-Foy.
- Route des Biottières (ZA) et route St Joseph-Chabossière à Saint-Mathurin.
- Rue de la Croix Blanche et route de la Cantinière à Vairé.

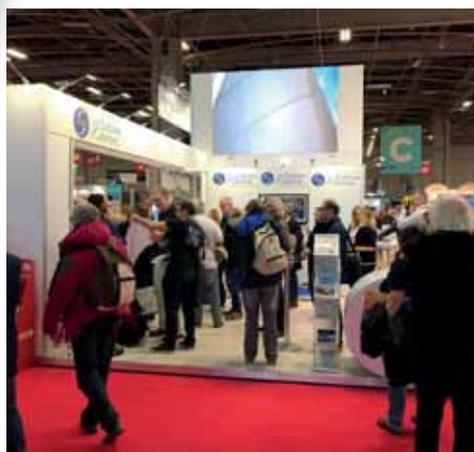
15 *Une ambition touristique*

“Destination les Sables d’Olonne” :
une marque et un outil efficace pour conquérir de nouvelles clientèles, en France et à l’étranger.

Un objectif : renforcer l’attractivité et la notoriété touristique de la destination !



Les Sables d’Olonne, 1^{ère} destination touristique de la Vendée



• **360 millions d’euros**
de chiffre d’affaires annuel

• Plus de
6 000 emplois salariés

• **86 000 lits** touristiques

• **240 000 visiteurs** accueillis
par l’office de tourisme dans ses 4 bureaux
touristiques

Création le 1^{er} janvier 2017 de la Société Publique Locale (SPL) Destination les Sables d’Olonne

- Une marque “**destination Les Sables d’Olonne**” et un office de tourisme unique de catégorie I pour l’ensemble de l’agglomération.
- Tant pour les acteurs touristiques que pour les clientèles et le public, ce “**guichet unique**” est venu remplacer naturellement quatre offices de tourisme et un syndicat mixte.
- Les 4 offices de tourisme antérieurs deviennent des bureaux d’accueil et d’information gérés par la SPL (Bureaux des Sables d’Olonne, du Château d’Olonne, d’Olonne-sur-Mer et de l’Ile d’Olonne).



Un plan d'action en 3 segments

1. Structurer et améliorer l'accueil et l'information
2. Affirmer l'identité et les atouts de la destination en France et à l'étranger
3. Accompagner les acteurs et le développement de l'offre touristique de la destination

Dans ce contexte

La Communauté d'Agglomération fixe le cap et les grandes orientations de la politique touristique, étudie et gère certains équipements d'intérêt communautaire, soutient l'organisation des grands événements, finance les actions de la SPL en charge de l'exploitation de l'office de tourisme.

L'office de tourisme « Destination les Sables d'Olonne » est en charge de l'accueil, de l'information, de la promotion et du développement touristique.

- **Un site internet**
www.lessablesdolonne-tourisme.com
Plus de 1,7 million de visiteurs en 2017.
- **400 000 documents de promotion** édités et diffusés.
- **Un office de tourisme dans le top 5** des destinations actives sur les réseaux sociaux.
- **Plus d'une demande sur deux d'informations** touristiques concrétisée en séjour.
- **Un programme de promotion annuel en France et à l'étranger** (salons, communication par l'image, accueils de presse, webmarketing).



16

Une ambition économique

Le développement économique de l'emploi : un objectif majeur de la Communauté d'Agglomération

Les Sables d'Olonne Développement, une SEM créée par les collectivités et les entreprises

Un guichet unique au service du développement économique de l'agglomération et des projets d'entreprises. Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 37 000 € avec pour actionnaires les Sables d'Olonne Agglomération à hauteur de 85 % et l'Association Entreprises des Olonnes (EDO) à hauteur de 15 %.

Une convention d'objectifs passée avec la Communauté d'Agglomération : le tandem gagnant



La Communauté d'Agglomération :

- **Fixe le cap de la politique de développement économique** : les grandes orientations stratégiques et les moyens pour y parvenir.
- **Définit et finance** les mesures d'aides aux entreprises.
- **Constitue l'offre foncière et aménage** les zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire.
- **Réalise des programmes d'immobiliers d'entreprise** à caractère collectif et innovant (pépinière d'entreprises, Actilonne, Centre Numerimer).

La SEM :

- **Coordonne et met en œuvre** la stratégie de développement économique de l'agglomération.
- **Conseille et assiste** les projets de développement économique.
- **Assure la promotion** de l'offre d'accueil d'activités.
- **Accompagne** les investisseurs et les porteurs de projets de création, d'implantation et de développement d'entreprises.
- **Gère les services communs** aux entreprises (ex : pépinière d'entreprises, Actilonne).



Une stratégie de développement économique offensive définie, au mois d'avril 2017, par le Bureau Communautaire, à l'appui d'un diagnostic AFOM* présenté par la SEM :

- **Renforcer l'ancrage territorial des entreprises** grâce à une politique foncière et immobilière attractive et diversifiée, répondant aux différentes demandes locales et extérieures d'implantation d'entreprises, mais également en accompagnant la montée en compétence des TPE et petites PME.
- **Soutenir la création et l'innovation** au travers des outils pépinière de l'Agglomération (Numerimer) et des plateformes partenaires et relais accompagnant l'incubation et la création d'entreprises. Favoriser l'innovation autour de la croissance bleue en liaison avec les entreprises, les établissements scolaires et de formation, le pôle course au large.
- **Développer la formation et les outils d'enseignement supérieur**, en liaison avec les pôles universitaires et les établissements de formation « métiers » spécifiques.
- **Accompagner la mutation ou le développement des filières du territoire** (commerces, filières portuaires, filières nautiques, filières du numérique).
- **Mieux communiquer avec les entreprises et les publics relais** afin de favoriser localement les synergies, conforter la notoriété et l'attractivité des Sables d'Olonne comme destination économique.

Les actions mises en place dès 2017



Une augmentation de
+ 85 %
par rapport à 2016

L'accompagnement à l'installation et au développement des entreprises

Une aide à la création et à la reprise d'entreprises via le dispositif Initiative Vendée Centre Océan (IVCO)

- La Communauté d'Agglomération aura alloué une subvention de 25 000 € à cette association, en 2017, pour l'animation et l'accompagnement du dispositif.
- **15 porteurs de projets bénéficiaires, en 2017**, dans les 7 communes de l'agglomération (+ 36 % par rapport à 2016), représentant 25 emplois.
- **un montant total de 115 000 € de prêts d'honneur attribués** (+ 13 % par rapport à 2016), permettant de lever plus d'un million de prêt bancaire, pour finaliser les projets d'entreprises.

Un dispositif d'aide directe à l'immobilier d'entreprises, adopté par délibération du Conseil Communautaire le 29 septembre 2017

- **Aide à l'investissement immobilier et productif d'entreprises** (pour les micro entreprises et les PME) : subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du montant de l'investissement immobilier.
- **Aide au loyer** (pour les micro entreprises exclusivement) : octroi d'un rabais, au cas par cas, sur la valeur vénale du local loué.

* Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Une offre foncière et immobilière attractive

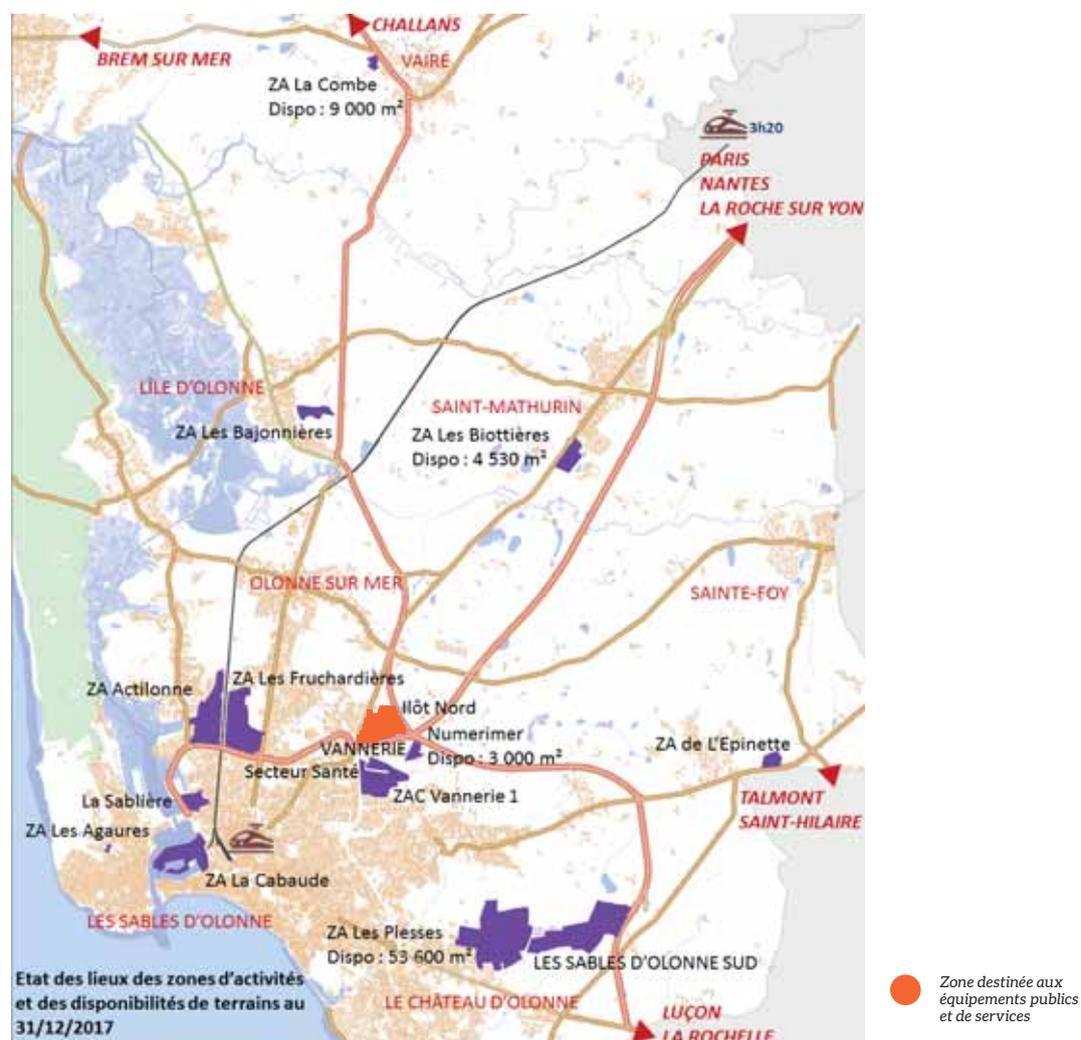
Une demande dynamique d'implantations d'entreprises qui se confirme en 2017

- 5 893 m² de terrains vendus (4 entreprises).
- 12 906 m² de terrains ont fait l'objet d'un compromis de vente signé (2 entreprises).
- 36 734 m² de terrains cessibles déjà réservés (9 entreprises).
- Des installations de renom : **Chocolatier Vallée, Kara Technology**.

La constitution d'une offre attractive de terrains disponibles

permettant de mieux répondre à la demande de développement des entreprises locales ainsi qu'à la demande d'implantations d'entreprises nouvelles extérieures.

15 zones d'activités transférées à la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017



Deux zones d'activités en fin de commercialisation :

- Parc d'activités Actilonne, à Olonne-sur-Mer (31 hectares).
- Zone industrielle des Plesses, au Château d'Olonne (68 hectares).

L'année 2017 parachèvera la commercialisation de ces deux zones d'activités historiques avec les ventes et compromis de vente signés avec 9 entreprises de l'agroalimentaire, de la menuiserie, du BTP et des transports.

Deux grandes zones d'activités économiques et de services en devenir, à caractère stratégique et à fort potentiel :

- **Le secteur de "LA VANNERIE"**, idéalement situé à l'entrée nord de la ville des Sables d'Olonne, comprenant à ce jour :
 - **le secteur santé** : opérationnel et commercialisé. Sur 18 lots, seuls deux terrains restent cessibles au 31 décembre 2017.
 - **le parc Numerimer** (activités du numérique) : parc numérique de plus de 4 hectares, dont 1,8 ha d'extension viabilisée en 2017, opérationnelle et commercialisée (11 lots cessibles, dont 65 % déjà réservés au 31/12/2017).
 - **la ZAC Vannerie 1** (activités tertiaires et de production à forte valeur ajoutée) : surface totale de 21 hectares dont environ 12 hectares cessibles à terme, en cours de constitution. Acquisitions foncières et études d'aménagement en cours, en vue d'une réalisation et d'une commercialisation en 2020 : 69 % des terrains déjà acquis par la Communauté d'Agglomération au 31/12/2017.
- **Le parc d'activités "LES SABLES D'OLONNE SUD"**, au Château d'Olonne, (activités tertiaires et de production) : 60 hectares propriétés de la Communauté d'Agglomération, dont 39 hectares de terrains cessibles à terme en trois tranches, bien situés en prolongement de la zone des Plesses sud et de la voie de contournement des Olonnes. Etudes d'aménagement réalisées en 2017. Viabilisation 1^{ère} tranche prévue en 2018 pour une commercialisation en 2019.

Quatre zones artisanales transférées à la Communauté d'Agglomération en 2017 :

- **ZA les Bajonnières, à l'Île d'Olonne** : 8 hectares.
- **ZA de l'Épinette, à Sainte-Foy** : plus de 6 hectares, extension en cours.
- **ZA les Biottières, à Saint-Mathurin** : 13 hectares, dont 4 530 m² disponibles cessibles.
- **ZA La Combe, à Vairé** : 6 hectares, dont 9 000 m² cessibles.

Un immobilier d'entreprise communautaire tourné vers l'avenir

- Un **village nautique** (la Sablière).
- Une **pépinière d'entreprises Actilonne dynamique** :
6 entreprises hébergées en atelier et 5 entreprises hébergées en bureau.

En 2017 :

- 3 nouvelles entreprises ont été accueillies.
- 3 entreprises ont pris leur envol.

Bientôt un "Centre Numerimer"

Un bâtiment de 1000 m² dédié au numérique, au cœur du parc Numerimer, comprenant un espace de coworking, une pépinière de startups. Un espace de formation qui accueillera l'École d'Ingénieurs ESAIP dès la rentrée scolaire 2018.





17

Un service "petite enfance" étendu aux 7 communes de l'Agglomération

Les deux structures "multi accueil" communautaires proposent aux familles et aux tout petits des 7 communes plus de 100 berceaux, des locaux confortables et fonctionnels, ainsi qu'un service de restauration intégré. Par ailleurs, l'élargissement du périmètre d'intervention du Relais Assistants Maternels (RAM), en 2017, aux 7 communes a amené à réfléchir à une organisation différente de ce service destiné aux familles et aux assistant(e)s maternel(le)s : une éducatrice de jeunes enfants supplémentaire a été recrutée et un service itinérant a été mis en place.



2 crèches communautaires

"L'Ile aux enfants" située au Château d'Olonne et "l'Ile Vertime" aux Sables d'Olonne, ouvertes aux enfants des 7 communes de l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

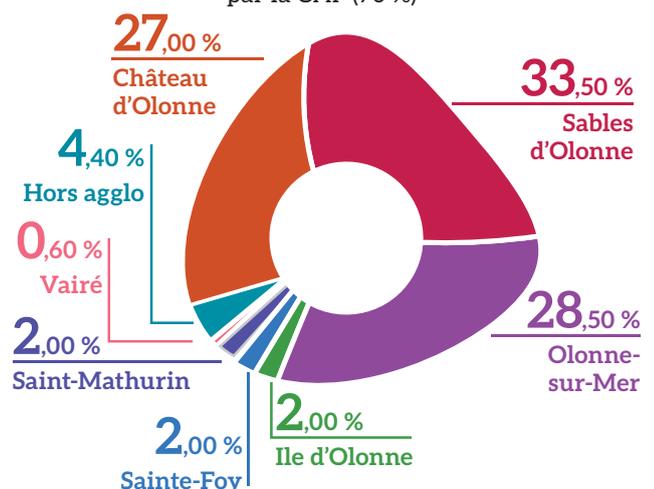
Nombre d'enfants accueillis en 2017 **231** enfants

dont 159 en accueil permanent et 72 en accueil occasionnel

174 846 heures facturées sur les 2 sites

Des activités thématiques d'éveil et d'animation très variées organisées toute l'année (la semaine du goût, le carnaval, les fêtes de fin d'année, l'éveil corporel, le livre, le langage, etc).

Un taux d'accueil de 73 % * supérieur aux objectifs fixés par la CAF (70 %)



* Taux d'accueil : nombre d'enfants accueillis par rapport au nombre de places disponibles.



“Les Petits Rameurs”, un Relais Assistants Maternels (RAM)

Un service aux familles et aux assistant(e)s maternel(le)s

- **Un service pour les parents et les futurs parents** : informations sur les modes de garde, le statut d'employeur d'assistant(e) maternel(le), accompagnement pour les démarches administratives (contrats, déclarations), réponses aux questions éducatives.
- **Un service pour les assistant(e)s maternel(le)s** : mise à jour des disponibilités ; informations administratives, juridiques et techniques sur la profession ; participation aux matinées d'éveil et aux soirées thématiques ; échanges avec d'autres professionnels.

250
familles
ont contacté le RAM

- **265** assistant(e)s maternel(le)s.
- **761** agréments à la journée et 112 agréments périscolaires.

Un lieu d'accueil, des professionnelles disponibles

“Les Petits Rameurs” : multi-accueil de l'Île Vertime aux Sables d'Olonne. Avec ou sans rendez-vous (lundi, mardi, jeudi de 14 h à 18 h 30 et vendredi de 14 h à 17 h) et sur rendez-vous (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin). Deux éducatrices de jeunes enfants.

3 553 en 2017
contacts et échanges



Un service itinérant pour l'éveil des enfants, “les matinées d'éveil”

S'éveiller, jouer, grandir et vivre de nouvelles aventures.

Doté en 2017 d'un véhicule neuf, le RAM emprunte régulièrement les routes de l'agglomération pour se rendre au plus près des enfants des communes du territoire.

Des rencontres festives, des soirées à thèmes, des conférences.

- 133 activités organisées par le RAM en 2017.

Un effet positif des matinées d'éveil itinérantes et des animations sur les fréquentations du RAM.

+ 50 %

- 323 enfants (+ 50 % par rapport à 2016) ont participé en 2017 aux ateliers du RAM, pour un total de 2 477 participations.
- 89 assistant(e)s maternel(le)s (+ 34 %) ont bénéficié du RAM pour 1 108 participations.



18

Les actions prévention jeunesse en question

2017 marque une année de questionnement et de transition sur l'évolution des actions de prévention jeunesse portées par la Communauté d'Agglomération.

Pour ce faire, Les Sables d'Olonne Agglomération et les 7 villes ont lancé conjointement un diagnostic "Enfance-Jeunesse" pour questionner les parents et afin de mieux appréhender les besoins en matière de services enfance et jeunesse.

Plus de 484 familles ont répondu à cette enquête, suivie d'une dizaine de tables rondes thématiques de réflexions et d'échanges, dans les différentes communes. Cette démarche a permis au comité de pilotage, composé de délégués communautaires de chaque commune, d'affiner le diagnostic ainsi que les orientations et évolutions susceptibles d'améliorer que les orientations et évolutions susceptibles de pouvoir être proposées (réunions des 5 mai, 16 mai et 3 octobre 2017).

Les jeunes plébiscitent le Cool Café

Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)

- une baisse de fréquentation : 335 jeunes accueillis en 2016/2017 (1 931 jeunes en 2015/2016 et 2 772 jeunes en 2012/2013).
- L'accueil des + de 14 ans en cours de réorganisation (repositionnement pédagogique).

Studio 12

- 4 groupes musicaux accueillis pour des répétitions, en 2017, pour 14 jeunes concernés.



Cool Café

900 jeunes accueillis dont 44 % de filles. Une fréquentation annuelle de 6 681 passages, inférieure à 2015/2016 (8 712 jeunes), mais supérieure aux fréquentations annuelles observées auparavant de 2010 à 2015 (entre 3 000 et 5 500 passages).

Un lieu de rencontre et d'expression encadré par une équipe éducative pluridisciplinaire. Un outil de prévention "l'air de rien" pour les 14 ans et plus qui a trouvé son public, à maintenir.

Café Familles

65 entretiens réalisés (+ 16 %) et 18 familles accompagnées en 2017 sur les problématiques de l'adolescence.



19

La culture pour tous !

Le réseau informatique des bibliothèques, le médiateur du livre, la fête du livre intercommunale, le Conservatoire de Musique Marin Marais, l'assistance technique aux porteurs de projets culturels et d'animations, sont autant de services et d'événements communautaires proposés, en 2017, aux habitants, aux communes et aux associations de l'agglomération. Ces services communautaires participent à la promotion et au développement des pratiques individuelles et collectives, à l'animation culturelle du territoire et aux échanges artistiques multiples.

Un réseau informatique communautaire de 8 bibliothèques et médiathèques municipales, réparties dans les 7 communes de l'agglomération

141 233 documents

1 670 616 prêts

11 768 lecteurs/

adhérents



Un médiateur du livre et un bibliobus

- Promouvoir la lecture auprès des publics et des quartiers les plus éloignés des bibliothèques : **prêts à domicile***, dans les EPHAD (3 000 prêts par an), les associations éducatives, les crèches, le foyer de jeunes travailleurs.
- Le médiateur du livre a aussi pour mission d'animer le réseau des bibliothèques, en liaison avec les permanents et les bénévoles, et de proposer des animations ponctuelles (les Mots à la bouche avec l'ARS, apéritifs lectures, veillées dans les EPHAD).

*2 000
prêts par an

10
familles
bénéficiaires du service
par semaine



Réseau informatique des BIBLIOTHÈQUES

*Nouveau territoire,
nouveau domaine*

Une fête du livre intercommunale

organisée au mois d'avril 2017 par les bénévoles des 4 bibliothèques des communes rétro-littorales, avec la participation de la Communauté d'Agglomération et l'assistance du médiateur du livre.

• **873 élèves et 8 écoles ont participé** pendant 3 semaines aux 36 animations proposées.

• **18 animations publiques** autour du livre et de la lecture ont accueilli 427 personnes.

Cette fête du livre intercommunale sera étendue en 2018

à l'ensemble du **réseau des 8 bibliothèques** et des écoles des 7 communes de l'agglomération.



Une assistance aux porteurs de projets culturels et d'animations dans les communes rétro-littorales

La Communauté d'Agglomération et les communes ont souhaité poursuivre ce service partagé, antérieurement mis en place par la CCAV.

Les communes qui ne disposent pas de moyens propres d'ingénierie peuvent ainsi bénéficier des services du développeur culturel communautaire pour accompagner leurs projets d'animation.

En 2017, 6 manifestations ont fait l'objet d'une assistance :

Sainte-Foy :

- Programmation pré estivale des "music Halles", en juin 2017, avec 4 dates. 1 au théâtre de verdure autour du plan d'eau et 3 sous les halles.
- "Pause musicale" pour un concert de percussions à destination des ALSH, en lien avec le Conservatoire de Musique communautaire.

Vairé :

- Marché de Noël et Téléthon le dernier week-end de novembre.

L'Île d'Olonne :

- Programmation estivale "Les Mercredis de l'été" : 8 mercredis ont ainsi animé le centre-bourg de l'Île d'Olonne en juillet et août (concerts, représentations théâtrales...).
- La fête des vendanges : 2 jours en octobre.



Un Conservatoire de Musique dynamique, de rayonnement intercommunal, agréé par l'Etat

.25 professeurs de musique et d'instruments dont 12 à temps plein.

.560 élèves

.365 heures de cours hebdomadaires

dont 17 heures d'accompagnement et 20 heures de Dumiste en milieu scolaire et dans les structures "petite enfance".

Une action plurielle du Conservatoire autour de trois types de représentations

- Les représentations d'élèves, sur scène ouverte (une vingtaine de mardis par an).
- Les représentations de musiciens professionnels non-résidents, parfois dans le cadre de programmations municipales (ex : Havre d'Olonne, les Atlantes).
- Les représentations réalisées par les professeurs du Conservatoire (3 productions en 2016/2017).

81 manifestations ont été vues et entendues

en 2016/2017 par plus de **9 000 spectateurs.**



Un Conservatoire ouvert aux pratiques collectives extérieures

12 associations et groupes amateurs ont utilisé les locaux du Conservatoire en 2017 (musiques actuelles amplifiées, orchestres de jazz, chorales, groupes divers).



L'Agglomération, c'est aussi du sport

Les Sables d'Olonne Agglomération a repris, en 2017, les grands équipements sportifs intercommunaux qui relevaient antérieurement de la CCO et de la CCAV : le stade de la Guérinière, le complexe sportif et la piscine des Chirons, le complexe aquatique Aqualonne, le Pôle Equestre Vendéen.

Aqualonne et Les Chirons : deux piscines aux activités complémentaires, confiées en gestion à la société "Récréa"

Complexe Aqualonne - Le Château d'Olonne

125 017 visiteurs. Depuis son ouverture au mois d'août 2015, Aqualonne s'est imposé comme un équipement structurant incontournable de l'Agglomération.

Ce complexe aquatique de 3000 m² a fêté son **409 081^{ème} visiteur** le 31 décembre 2017.

Les Chirons - Olonne-sur-Mer

34 730 visiteurs en 2017.

Un parcours santé en piscine.

Complexe sportif des Chirons Olonne-sur-Mer

- 3 terrains en herbe et 2 terrains stabilisés destinés aux pratiques extérieures.
- 4 terrains de basket.
- 2 terrains de handball.
- 1 piste d'athlétisme cendrée de 250 mètres.
- 2 sautoirs à la perche et longueur.
- 1 gymnase.
- 1 salle de sport.
- 1 bâtiment abritant les vestiaires et permettant le rangement du matériel.

**511 heures d'utilisation
hebdomadaire en 2017** (26 572 heures
annuelles).



Utilisateurs : Archers Sablais, Association sportive médicale, Association sportive Vendée Police, POB, Roller des Olonnes, SDIS, SEC Athlé, SOBC badminton, TVEC 85, Twirling Etoile Ol, UNSS, stages ponctuels, établissements scolaires (collèges, lycées, EREA).



Pôle Equestre Vendéen - Sainte-Foy

Le Pôle Equestre Vendéen dispose d'un niveau d'équipement de grande qualité apprécié par les cavaliers sportifs et leurs montures et permettant d'organiser, en toute saison, des concours équestres de niveau régional, national et international, dans les trois disciplines olympiques (CCE, CSO, dressage) :

- Un grand manège couvert de 4 700 m², pouvant accueillir jusqu'à 2 360 personnes, dont 422 places assises en tribune.
- Une carrière équestre de 8 400 m².
- Un rond d'Avrincourt de 648 m².
- Un parcours de cross et de concours complet de 3,5 km.

Confié en gestion à la société du Centre équestre de Sauveterre jusqu'au 31/10/17.
Reprise du site, en régie, à compter de 2018

**Un concours régional de saut d'obstacles du 7 au 9 avril 2017 :
708 participants et 4 000 visiteurs.**



Stade de la Guérinière Olonne-sur-Mer

- 2 terrains de rugby.
- 1 bâtiment servant de vestiaire et permettant de stocker le matériel.
- 1 club house.
- 1 salle de musculation.

**69,5 heures d'utilisation hebdomadaire en 2017
(3 614 heures annuelles).**

Utilisateurs : Rugby Club Sablais, Vendée Rugby Club féminin.

2017 : un complexe sportif et événementiel structurant à l'étude

Depuis un premier constat établi en 2007 par les clubs, les associations et les élus, **le besoin d'un complexe sportif structurant de grande capacité sur le bassin de vie des Sables d'Olonne s'est encore renforcé**, comme en a attesté l'avis favorable du Schéma Départemental du Sport de la Vendée.

Trois ans après l'important investissement d'Aqualonne, en 2015, les ressources financières de l'Agglomération, en 2017, ont permis de lancer l'étude d'un complexe sportif et événementiel.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été constitués. **Une large concertation a été engagée impliquant plus de 100 personnes référentes** : élus communautaires, associations et clubs sportifs, offices municipaux des sports, élus municipaux au sport et à la culture des 7 communes, représentants des autorités sportives départementales (DDCS, CDOS).

Dans la continuité des réflexions engagées et des besoins identifiés, l'étude du projet sera poursuivie, en 2018, en vue de son montage opérationnel (montage technique, juridique, financier).



Une politique de soutien financier et logistique favorable à l'attractivité du territoire



En 2017, l'Agglomération soutient ses sportifs ainsi que les grands événements associatifs

Les sportifs de haut niveau, les événements associatifs, sportifs et culturels contribuent tous au rayonnement de l'Agglomération, mais ne sont pas les seuls soutenus par la Communauté d'Agglomération.

La solidarité, l'environnement et le développement économique comptent aussi parmi les soutiens financiers communautaires importants pour le bassin de vie.

En 2017, la Communauté d'Agglomération aura alloué **616 995 € de subventions** aux associations, soit une hausse de

+ 4 %

par rapport à 2016.





Parmi les événements associatifs qui ont fait date en 2017 :

- **La Vendée Va'a**
du 24 au 27 mai 2017
- **Vendée Cœur**
les 17 et 18 juin 2017
- **Le Vendée AirShow**
le 17 juin 2017
- **La Grande Bordée**
du 7 au 10 septembre 2017

Les événements marquants de l'année soutenus par l'Agglomération

(Vendée Va'a, Vendée Cœur, Vendée AirShow, Grande Bordée) auront accueilli **plus de 150000 visiteurs avant et après la saison estivale.**

Leur couverture médiatique locale, régionale et nationale a contribué au renforcement de la notoriété de la "destination Les Sables d'Olonne" et à l'économie touristique de l'Agglomération hors saison estivale.

La promotion du territoire passe aussi par les champions sportifs de nos communes, amateurs et professionnels, qui, par leurs résultats régionaux, nationaux et internationaux, sont de formidables ambassadeurs.

L'Agglomération, c'est aussi un soutien matériel complémentaire aux communes membres et aux associations qui animent le territoire,

avec la mise à disposition gracieuse de chapiteaux neufs, achetés en 2017, et la mise à disposition de tentes-stands, d'oriflammes et de divers autres matériels.

22

Un territoire de projets

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération est devenue le partenaire de l'Etat, de la Région et du Département pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

Avec la signature du Contrat de Ruralité et du Contrat Vendée Territoires, Les Sables d'Olonne Agglomération se positionne comme chef de file du territoire en matière de politique contractuelle avec un guichet unique et des interlocuteurs privilégiés pour les collectivités.

Un Contrat de Ruralité 2017-2020 signé avec l'Etat le 13 mars 2017

Environ 70 millions d'euros d'investissements communautaires et communaux sur 4 ans conditionnés à un engagement financier et de réalisation réciproque annuel.

Pour 2017 :

5,8 millions d'euros HT d'investissements

soutenus à hauteur de 1 336 267 € par l'Etat.

Investissements communautaires 2017 engagés dans le cadre du contrat de ruralité :

- Modernisation de la déchèterie, à l'Ile d'Olonne.
- Création du sentier cyclable du Noroit.
- Constitution de la ZAC Vannerie 1 (acquisitions foncières).
- Travaux d'extension de la zone Numerimer.

Soit près de 1,5 million d'euros d'investissements communautaires soutenus par l'Etat à hauteur de 596 809 €.





Un Contrat Vendée Territoires 2017-2020 signé avec le Département de la Vendée le 26 juin 2017

un programme de plus de 10 millions d'euros d'investissements sur 4 ans financés à hauteur de 3 701 100 € par le Département.

Pour la Communauté d'Agglomération :

2 millions d'euros d'investissements sur 4 ans

soutenus par le Département à hauteur de 1 million d'euros :

- Etude de faisabilité d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé.
- Etude et réalisation d'un équipement sportif et événementiel communautaire.
- Vannerie Ilot Nord : acquisitions foncières et aménagement d'un parking multimodal.

**17 millions d'euros de soutien, sur 4 ans,
aux projets intercommunaux et communaux**

CR 4,3 M€



Accord de
programmation

6,0 M€

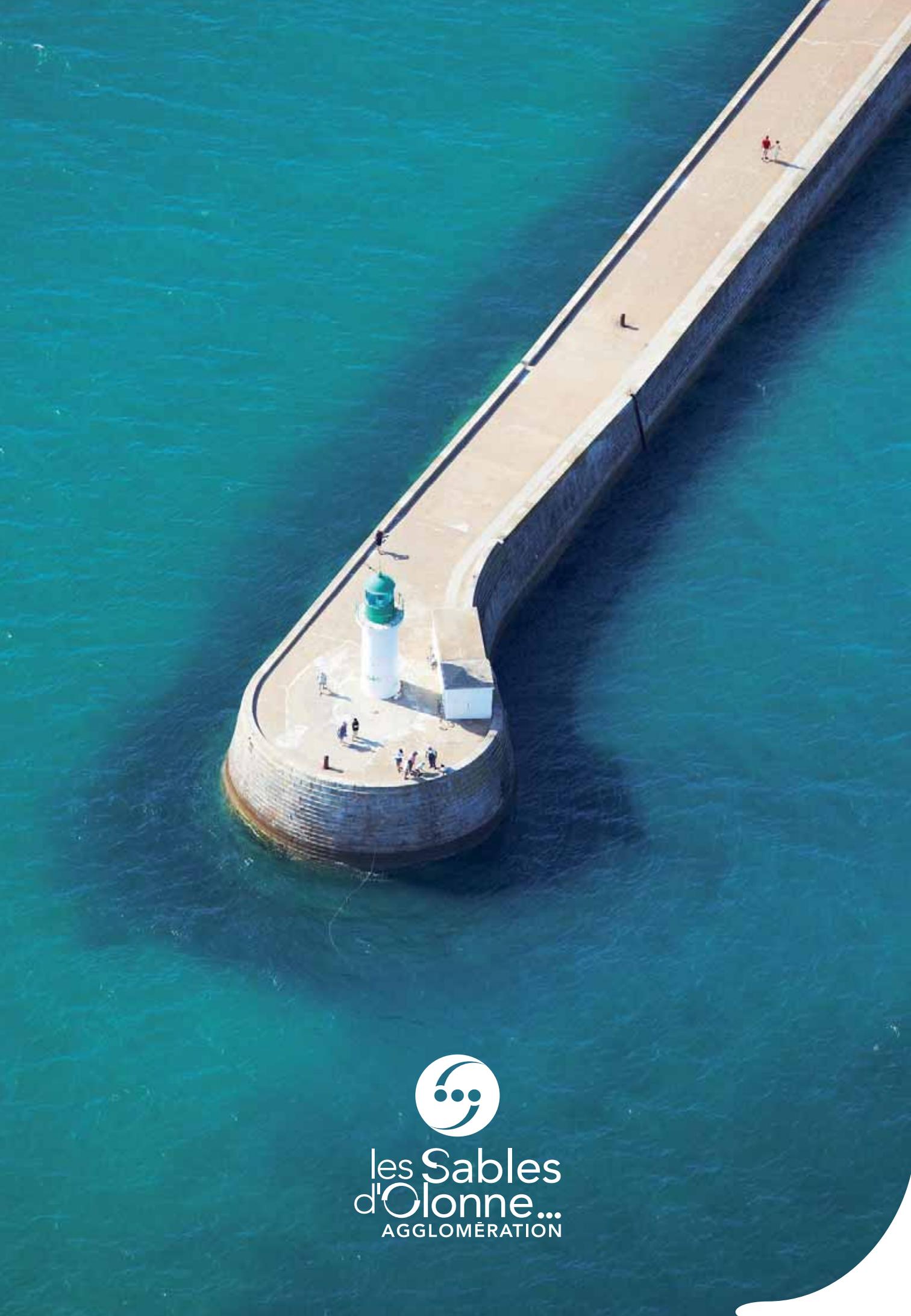


NCR 3,0 M€



CVT 3,7 M€





les Sables
d'Olonne...
AGGLOMÉRATION